



ARRETE DU MAIRE N° AP_2021_009_DP

Avenant à l'arrêté général 2018/239

Règlementant la circulation et le stationnement à Kaysersberg-Vignoble

Le Maire de la Ville de Kaysersberg Vignoble

ARRETE

Article 1 : Page 45 de l'Arrêté 2018/239, concernant le céder le passage :

KAYSERSBERG

Stop supprimé et remplacé par un céder le passage :

- ▶ Rue du Château

Au débouché de la rue du Schlossberg (Kientzheim)

KIENTZHEIM

Stop supprimé et remplacé par un céder le passage :

- ▶ Place du Lieutenant Dutilh :

Au débouché de la rue des Remparts (en face du calvaire)

SIGOLSHEIM

- ▶ Rue de Bennwihr :

Au débouché de la rue de l'Aspirant Girard et du Faubourg des Pierres

Fait à Kaysersberg Vignoble, le 29 juin 2021

L'Adjointe en charge du Domaine Public



Marie-Paule BALERNA